

TROPHEE de la SARTHE 2019-2020

Règlement

Art. 1 : Organisation

Cette compétition départementale, organisée par le CD 72, est ouverte à tous les licencié(e)s des clubs affiliés à la FFBSQ du département de la Sarthe à la date de la compétition.

- Tout joueur et club est soumis aux règles de la FFBSQ en vigueur.
- Ce trophée se déroule sur 2 journées. Le CD 72 détermine les lieux, dates et horaires des compétitions (voir annexe).

Art.2 : Règlement

- L'équipe est constituée en doublette. Chaque équipe pourra être composée de 4 joueurs maximum par journée.
- 12 équipes seront retenues pour disputer cette compétition. Chaque club peut inscrire plusieurs doublettes et sera assuré d'avoir au moins deux doublettes retenues. Si moins de 12 doublettes inscrites, les clubs pourront inscrire une 3^{ème} équipe pour atteindre les 12 équipes prévues.
- Les équipes peuvent être mixtes.
- La compétition se déroulera avec un handicap de 70 % issu du listing fédéral du mois précédant chaque journée.
- Le CD 72 se réserve le droit de modifier le règlement selon l'état des inscriptions et également en cas de problème technique le jour de la compétition (ex : panne machine).

Art. 3 : Classement

- Ce trophée se déroule en système « Round Robin » par points sur 2 journées : au cours de chaque journée, chaque équipe rencontre les 11 autres sur une partie.
 - . match gagné : 3 points
 - . match nul : 2 points
 - . match perdu : 1 point
 - . match forfait: 0 point (absence totale d'une équipe: aucun joueur présent)
- L'équipe ayant le plus de points sur l'ensemble des 2 journées sera déclarée vainqueur du trophée de la Sarthe.

Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées selon le principe suivant :

 - 1) L'équipe ayant le moins de handicap sera déclarée vainqueur
 - 2) En cas d'égalité, par le total des points acquis sur les 2 confrontations directes de la saison
 - 3) En cas de nouvelle égalité, par le total des quilles sur les 2 confrontations directes de la saison (handicap inclus)
 - 4) Et si toujours égalité, par le total des quilles sur l'ensemble des 2 journées (handicap inclus)

Art. 4 : Réclamation

- Tout litige ou réclamation est traité par la commission des réclamations composées de 3 membres du CD 72.

Art. 5 : Remise des récompenses

- Récompense pour les 3 premières équipes de chaque journée, la meilleure ligne homme et la meilleure ligne femme scratch, la meilleure moyenne homme et la meilleure moyenne femme (handicap inclus et si minimum de 5 parties), toutefois il ne pourra pas y avoir cumul des récompenses au niveau individuel.
- La doublette totalisant le plus grand nombre de points sur l'ensemble des 2 journées sera déclarée vainqueur du trophée de la Sarthe.
- Le trophée sera confié au club vainqueur pendant l'année et il sera remis en jeu tous les ans.
- Le club remportant le trophée 4 fois le gardera définitivement.

Art. 6 : Engagement

- Les droits d'engagement sont fixés à 10, 00 € par équipe pour l'ensemble des 2 journées, payables en début de compétition
- Le prix de la ligne est celui du tarif fédéral en cours (3,20 €), payable à réception de facture établie par le CD 72.

Art. 7 : Inscriptions

- Les inscriptions sont ouvertes dès réception de ce règlement.
- Les droits d'engagement seront inclus avec la facture de la 1^{ère} journée, facture qui vous sera adressée par le CD 72

ANNEXE 2018-2019

- 1^{ère} journée : le dimanche 08/12/2019 à La Ferté-Bernard
- 2^{ème} journée : le dimanche 22/03/2020 à Arçonnay
- **Horaires :**
 - 9 h 00 : boules d'essai
 - 9 h 15 : début de la compétition (6 matchs le matin)
 - 12 h 15 : pause déjeuner
 - 13 h 30 : boules d'essai
 - 13 h 40 : reprise de la compétition (5 matchs)
 - 16 h 10 : fin de la Petersen et remise des récompenses

BULLETIN d'INSCRIPTION TROPHEE DE LA SARTHE 2019-2020

CLUB :

Equipe	Nom et prénom	Licence	Handicap
1			
2			
3			

A retourner à Olivier TEYTON olivier.teyton@gmail.com pour le samedi 30 novembre 2019